

Département du Vaucluse – FRDG218

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDG218
Nom masse d'eau	Molasses Miocènes du Comtat
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	
Communes concernées par la demande	2 communes : Sarrians et Loriol-du-Comtat
Contenu de la demande	- Retrait de deux communes (faible représentativité des données)
Argumentaire du contributeur	[Demande retrait des communes de Sarrians et Loriol-du-Comtat car faible représentativité des données]
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>La contribution ne remet pas en question la proposition des communes déjà classées Aubignan, Carpentras, Loriol, Mazan, Monteux et Pernes-les-Fontaines. Le conseil départemental du Vaucluse indique que les communes de Sarrians et Loriol-du-Comtat disposent de valeurs inférieures à 40 mg/l dans le cadre de leurs campagnes de prélèvement.</p> <p>Le classement actuel repose sur une compartimentation de la masse d'eau basée sur un fonctionnement hydrogéologique différencié. Même si localement, des communes disposent de mesures inférieures au seuil, le classement se base bien sur une circulation souterraine des eaux. Le classement des communes déjà classées en 2021 est donc justifié.</p> <p>Maintien des communes classées en V2 au titre de la FRDG218 sans retrait des communes de Sarrians et Loriol-du-Comtat.</p>
Synthèse	• Pas d'évolution
Evolutions	Pas d'évolution